



Compte rendu du Conseil Communautaire du 28 Avril 2011 à Aynac

Présents : Mrs LANDES J., LEMAIRE J.P., GIMENO J., Mme DELFAU J., Mrs ANDURAND J., FROMENTEZE Y., MONBERTRAND G., FAURE Ch., THEIL R., Mmes PRUDON M., BERTOLDI F., Mrs CABRIDENS M., BAGREAUX R., Mme VERMANDE M. Ch., Mr COUDERC S., Mme JAMMES N., Mr DELLAC P., BAYNAT R., VIROLE J., TRUEL D., LEWICKI P., LAULAN P., Mmes GASQUET J., CAGNAC G., Mrs COURTOIS J., MARTINEZ P., LANDES J., THAMIE O., MAMOUL M., Mme LAFON O., Mrs LABORIE J.M., GENOT M., Mme LANDES M., Mrs NAYRAC J.L., JURÉDIEU J.M., DELMAS J.P., GRIFFOUL J.L., LABLANQUIE Cl., LACAZE J. Cl., LACARRIERE B., Mme ROUGIE M.Cl., Mrs CAYREL P., CALMETTES S.

Absents ou Excusés représentés par suppléant : Mmes BERTHOUMIEU M., LAFAGE F., Mr DESCARGUES L., Mmes BRUNET J., ROUMEGOUS Cl., Mrs DESCARGUES Ch., SERRES Ch.

Absents ou Excusés : Mrs GOUTAL A., CABANES V., Mmes LABRUNIE N., BOUVY J.

Secrétaire de séance : Mr. COUDERC S.

Nombre de membres en exercice	48
Nombre de membres présents	44

Mr le Président rend hommage à Mr Georges Destruel et propose d'observer une minute de silence.

1- Adoption compte-rendu du conseil communautaire du 15 Février 2011

Pas de remarques, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

2- Présentation et vote des comptes administratifs 2010 : budget général, budgets annexes

Un document de synthèse présentant les comptes administratifs 2010 du budget général et des budgets annexes (SPANC, Atelier Relais, ZA Ribaudenque) est remis aux membres du conseil communautaire et présenté par Mr le Président.

Le compte administratif 2010 du budget général de fonctionnement est présenté compte par compte.

Conformément au Code Général des collectivités territoriales et notamment son article L2121-14 relatif à la désignation d'un président autre que le président de la communauté de communes pour présider le vote du compte administratif, Madame Micheline Prudon, doyenne d'âge, est désignée pour présider le vote des comptes administratifs 2010.

Les comptes administratifs 2010 du budget général et des 3 budgets annexes sont votés à l'unanimité des membres présents.

Les comptes de gestion 2010 du budget général et des 3 budgets annexes établis par Monsieur Lagarrigue, receveur de Lacapelle-Marival sont votés à l'unanimité des membres présents.

L'affectation des résultats définitifs 2010 du budget général et des 3 budgets annexes est votée à l'unanimité des membres présents.

3- Vote des taux d'imposition des taxes locales et de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères 2011 :

Mr Le Président présente les éléments budgétaires nécessaires à la compréhension de la proposition des taux d'imposition des taxes locales et de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères 2011 qui va être faite.

- Taxes locales (Taxe d'habitation, Taxe Foncier Bâti, Taxe Foncier Non Bâti et Cotisation Foncière des Entreprises)

Au regard du produit fiscal attendu pour l'équilibre du budget, une augmentation des taxes locales doit être envisagée. Monsieur le Président informe le conseil communautaire qu'un point supplémentaire de fiscalité représente environ 11 300 euros de recettes supplémentaires dans le budget de fonctionnement.

Le débat est ouvert sur le niveau d'augmentation à appliquer en 2011.

La proposition retenue est la suivante :

- Taxe d'habitation : 9,95%
- Taxe Foncier Bâti : 7,10%
- Taxe Foncier Non Bâti : 75,14%
- Cotisation Foncière des Entreprises : 14,08%

Ces taux sont votés à l'unanimité des membres présents.

Mr le Président informe l'assemblée que ces taux généreront un produit fiscal attendu de 1 171 349€, et obligera une certaine rigueur budgétaire sur l'ensemble pour l'année 2011. Une nouvelle augmentation des taux sera certainement nécessaire en 2012.

Mr le Président propose de mettre en place une Commission Finances chargée de traiter des questions relatives à l'élaboration et l'exécution du budget communautaire, et à la fiscalité directe locale. Elle sera en particulier chargée de travailler sur l'évolution des taux d'imposition des communes et de la communauté de communes pour les années à venir.

La création de cette Commission Finances est votée à l'unanimité des membres présents.

- Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)

Mr le Président propose de reconduire le taux de la TEOM à hauteur de celui appliqué en 2010 à savoir :

- Taxe d'enlèvement des ordures ménagères : 14,79%

Mr le Président informe l'assemblée que l'analyse des postes de dépenses liés à la collecte (matériel charges de personnel, cotisations et coût du traitement des déchets payés au SYDED...) montre que les recettes TEOM et REOM couvrent à peine les dépenses liées à ce service.

Ce taux est voté à l'unanimité des membres présents.

4- Présentation et vote des budgets 2011 :

Un document de synthèse présentant le budget primitif 2011 et les budgets annexes (SPANC, Atelier Relais, ZA Ribaudenque) est remis aux membres du conseil communautaire et présenté par Mr le Président.

Mr Le Président présente chaque budget en détaillant compte par compte, Mr J. Gimeno apporte des explications lorsque cela est nécessaire.

- Budget général

Le budget général 2011 s'équilibre à :

- Section Fonctionnement : 2 785 865€
- Section Investissement : 3 478 235,75€

Le budget primitif 2011 est voté à l'unanimité des membres présents.

Délibérations associées :

- *Contrat maître-nageur piscine de Lacapelle-Marival du 1^{er} Juillet au 31 Août 2011*

Mr le Président rappelle que comme chaque année il convient de procéder au recrutement d'un maître-nageur pour la saison 2011. En 2010, un contrat de prestation de service avait été passé avec l'Association ProSport Lot, Place Bessières – 46000 CAHORS pour la période du 1er Juillet au 31 Août 2010. Le coût horaire ProSport Lot s'élève pour l'année 2011 à 17,17€ jusqu'à 35h hebdomadaires.

Mr le Président propose de renouveler le contrat de prestation de service avec l'Association ProSport Lot pour la période du 1^{er} Juillet au 31 Août 2011 (les conditions de rémunération, d'horaires, de prestations et de facturation étant précisées dans la proposition de contrat).

Cette proposition est votée à l'unanimité des membres présents.

- *Création d'un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe à temps complet pour la piscine de Lacapelle-Marival – Saisonnier du 1^{er} Juillet au 31 août*

Monsieur le Président rappelle qu'il est nécessaire de faire appel à du personnel temporaire pour assurer le fonctionnement de la piscine communautaire de Lacapelle-Marival pendant la période d'ouverture, du 1er juillet au 31 août 2011. A cet effet, Mr le Président propose de créer un poste d'adjoint technique territorial 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1^{er} Juillet 2011 pour une durée de 2 mois, du 1^{er} juillet au 31 août 2011, auprès du centre départemental de gestion de la fonction publique territoriale du Lot.

Cette proposition est votée à l'unanimité des membres présents.

- *Tarifs entrées piscine 2011*

Mr le Président rappelle que comme chaque année il convient de fixer les tarifs des entrées de la piscine communautaire de Lacapelle-Marival pour la saison 2011. Il propose de maintenir les tarifs à hauteur de ceux pratiqués pour la saison 2010, à savoir :

- Adultes : 2,40€
- Enfants (-12 ans) : 1,80€
- Carte adulte 15 Bains : 24,00€
- Carte enfants (-12 ans) 15 Bains : 18,00€
- Abonnement saison 2011 Adultes : 32,00€
- Abonnement saison 2011 Enfants (-12 ans) : 22,00€
- Groupes encadrés (le matin) : Par enfant : 0,90€
Par adulte : 1,20€
- Demi-tarif (enfants et adultes) à partir de 18 H 00.
- Gratuité pour les enfants de Moins de 5 ans

Cette proposition est votée à l'unanimité des membres présents.

- *Tarifs buvette piscine 2011*

Mr le Président rappelle que comme chaque année il convient de fixer les tarifs de la buvette de la piscine communautaire de Lacapelle-Marival pour la saison 2011. Il propose de maintenir les tarifs à hauteur de ceux pratiqués pour la saison 2010 pour les boissons et la petite épicerie, à savoir :

- Boissons (Coca-Cola, Oasis, Panaché, Seven-Up, Ice Tea, Perrier, Orangina): 1,60€
- Café : 0,50€
- Alimentation (Nuts, Kit-Kat, Mars, M&M'S, Twix) : 0,80€
- Chips : 0,50€
- Bloc de glace : 1,00€

Et d'appliquer les prix de vente conseillés par le fournisseur pour les glaces :

- Extrême (Vanille, Chocolat) : 2,00€
- Extrême (Vanille-Caramel-Pécan, Chocolat_Brownie) : 2,50€
- Mega (Amandes, Blanc) : 2,00€
- Méga (Chocolat-Noisettes) : 2,50€
- Kit-Kat : 2,00€
- Crunch : 2,20€
- Smarties : 2,00€

- Pirulo (Happy, Tropical) : 1,50€
- Nesquick : 2,20€
- Kim: 1,00€

Cette proposition est votée à l'unanimité des membres présents.

- *Entrées piscine gratuites Piscine 2011*

Mr le Président rappelle qu'en 2010, sur proposition du Président et des Vice-Présidents, le Conseil Communautaire avait accepté d'offrir 2 entrées gratuites à la piscine communautaire de Lacapelle-Marival aux enfants du canton scolarisés de la Grande Section à la Troisième (soit environ 675 enfants).

Mr le Président propose de reconduire cette action en 2011.

Cette proposition est votée à l'unanimité des membres présents.

- *Prise en charge des cours de natation pour les enfants du canton nés en 2004 et 2005*

Mr le Président rappelle qu'en 2010, en complément des deux entrées piscine offertes aux enfants du canton scolarisés de la Grande section à la 3ème, la communauté de communes a pris en charge une partie des cours de natation proposés chaque année à la piscine de Lacapelle-Marival.

La tranche d'âge concernée par cette action est celle des 6-7 ans, car elle est considérée comme la plus pertinente pour l'apprentissage de la nage : à 5 ans les enfants sont trop jeunes et au-delà de 7 ans, l'enfant doit avoir appris à nager dans le cadre scolaire.

Mr le Président propose de reconduire cette action en 2011, à savoir : la prise en charge de 50% du prix total des cours de natation pris par des enfants du canton nés en 2004 et 2005 à la piscine de Lacapelle-Marival, sur présentation d'un justificatif de participation aux cours, dans la limite de 10 cours par an et par enfant. Un courrier sera envoyé pour informer l'ensemble des familles du territoire de cette initiative.

Cette proposition est votée à l'unanimité des membres présents.

- *Signature des conventions Fauchage-Débroussaillage sur les voies d'intérêt communautaire*

Mr le Président rappelle que comme chaque année en complément des entreprises pour la réalisation des travaux de fauchage et débroussaillage sur la voirie communautaire, certaines communes réalisent cette tâche en régie ou par le biais d'un syndicat auquel elle adhèrent. Il convient de passer des conventions de mise à disposition de service entre ces collectivités et la communauté de communes afin de pouvoir rémunérer ces travaux aux communes concernées :

Communes d'AYNAC, LEYME et MOLIERES

Commune de SAINTE COLOMBE : SIVU du Pech Larrode

La base de cette rémunération pour l'année 2011 est calculée selon la moyenne des prix proposés par les entreprises privées retenues à l'issue de la consultation du 28/03/2011 soit :

Fauchage : 41.65 € HT / km Débroussaillage : 124.23 € HT / km

Cette proposition est votée à l'unanimité des membres présents.

- *Tarif du transport à la demande*

Monsieur le Président rappelle que conformément au cahier des charges de la convention d'exploitation du transport à la demande s'appliquant sur le périmètre de la Communauté de communes Causse Ségala Limargue, la rémunération kilométrique ou forfaitaire assurée à l'exploitant est actualisée chaque année au 1er avril. Le Conseil général du lot nous indique que l'indexation applicable au titre de l'année 2011 sur les prix pratiqués par l'exploitant est de +4,75%.

Les nouveaux tarifs 2011 sont donc :

Nbre de personnes transportées ensemble	Tarifs
1 à 4 personnes	0.56 €
5 à 12 personnes	0.80 €
13 personnes et +	0.95 €

- *Participation de la Communauté de communes à la SCIC Compétences et Territoires*

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de Communes Causse Ségala Limargue fait appel à la SCIC Compétences et Territoire pour des prestations de service d'ingénierie, d'étude et d'appui au montage de projet

depuis 2007. En tant qu'associé, la Communauté de communes bénéficie également de l'ingénierie développée par la SCIC pour la mise en œuvre d'actions mutualisées entre tous les associés (Arbre de Noël, Mutuelle Complémentaire...).

Monsieur le Président propose de reconduire la convention de prestation de services avec la SCIC Compétences et Territoire pour l'exercice 2011 et d'établir une convention complémentaire concernant la mise en œuvre des actions collectives.

Cette proposition est votée à l'unanimité des membres présents.

- *Bordereau de prix 2011*

Mr le Président informe l'assemblée qu'il convient de renouveler le bordereau de prix afin de pouvoir facturer les travaux (voirie, bâtiment, nettoyage...) que nous réalisons pour le compte des communes. Il propose d'accepter le bordereau de prix réactualisé pour l'année 2011.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité des membres présents.

BORDEREAU de PRIX 2011

DESIGNATION de la PRESTATION ou de la FOURNITURE	Unité	Prix unitaire
AGENTS	Journée	160,00
PARTNER	Journée	32,00
EXPERT	Journée	32,00
POINT A TEMPS	Journée	32,00
POINT A TEMPS AUTOMATIQUE	Journée	700,00
CAMION IVECO	Journée	135,00
CAMION RENAULT 15 TONNES	Journée	150,00
CAMION MERCEDES 19 TONNES	Journée	240,00
FOURGON SIMPLE CABINE	Journée	55,00
FOURGON DOUBLE CABINE	Journée	55,00
TRACTEUR CHARGEUR	Journée	95,00
PELLE CASE	Journée	400,00
NIVELEUSE	Journée	210,00
VIBRANT + REMORQUE	Journée	160,00
BETONNIERE	Journée	27,00
CUREUSE DE SAIGNEES	Journée	40,00
CYLINDRE	Journée	27,00
BALAYEUSE NUE	Journée	25,00
TRONCONEUSE	Journée	35,00
DEBROUSSAILLEUSE	Journée	35,00
PERCHE à ELAGUER	Journée	35,00
KARCHER	Journée	31,00
PULVERISATEUR	Journée	35,00
SABLE 0/6 - MELANGE BETON 0/16 ROULES	Tonne	25,00
GRAVE 0/10	Tonne	8,00
CASTINE 0/6 ROSE (SAT)	Tonne	21,00
GRAVE - EMULSION 0/10	Tonne	53,00
GRAVE - EMULSION 0/6	Tonne	59,00
0/20 - 0/31s	Tonne	11,00
0/60	Tonne	9,00
0/100 - 40/70	Tonne	11,00
STERILE	Tonne	8,00
ENROCHEMENT	Tonne	12,00
GRAVILLONS 6/10	Tonne	24,00
GRAVILLONS 4/6	Tonne	26,00
GRAVILLONS 4/6 SABLIERES (D:1,4)	m²	37,00
EMULSION 65%	Tonne	460,00
EMULSION 69%	Tonne	480,00
ENROBES A FROID	Tonne	90,00
DESHERBANT	Litre	25,00
CIMENT	Unité	8,00
BUSES Ø 300 en 2.40 m type 135 A (béton)	Unité	40,00
BUSES Ø 400 en 2.40 m type 135 A (béton)	Unité	59,00
TETE de BUSE de SECURITE Ø 300	Unité	65,00
TETE de BUSE de SECURITE Ø 400	Unité	90,00
TUYAU type ECOBOX Ø 300	ml	12,00
TUYAU type ECOBOX Ø 400	ml	21,00
matériel et matériaux DIVERS	Prix d'achat	

- *Acceptation d'un don*

Mr le Président informe que par courrier en date du 19 Avril 2011, l'Association Sportive du Moto Club de Lacapelle-Marival nous fait part de son souhait de faire un don de 10 400€ à la Communauté de Communes. Mr le Président propose d'accepter ce don.

Cette proposition est votée à l'unanimité des membres présents.

- *Remboursement Bouygues Télécom*

Mr le Président informe que la Société Bouygues Télécom va procéder au remboursement de la somme d'un montant de 41,98 € correspondant à la suppression d'un abonnement 3G. Mr le Président propose d'accepter le remboursement.

Cette proposition est votée à l'unanimité des membres présents.

- SPANC :

Le budget du SPANC 2011 s'équilibre à :

- Section Fonctionnement : 49 368,48€
- Section Investissement : 3 300€

Le budget du SPANC 2011 est voté à l'unanimité des membres présents.

Mr le Président demande si des communes sont volontaires pour les prochaines visites du SPANC. Les communes d'Anglars, d'Albiac et d'Aynac se portent candidates.

Délibérations associées :

- Tarifs du SPANC à partir du 1er Mai 2011

Mr le Président rappelle que la Communauté de Communes à la compétence SPANC depuis mars 2003. Il propose d'approuver les tarifs et fréquences de visites applicables à partir du 1er mai 2011

INSTALLATION NEUVE

- Dispositif de traitement recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 20 EH (Equivalent Habitant)
 - Contrôle de projet : 100€
 - Contrôle de travaux : 80€
- Dispositif de traitement recevant une charge brute de pollution organique supérieure à 20 EH et inférieure ou égale à 200 EH
 - Contrôle de projet : 200€
 - Contrôle de travaux : 160€

CONTROLE DE BON FONCTIONNEMENT

- Dispositif de traitement recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 20 EH
 - 2 ans après la date du contrôle de travaux : compris dans la mission de contrôle de projet et de travaux
 - 6 ans après la date du contrôle de travaux : 75€
- Dispositif de traitement recevant une charge brute de pollution organique supérieure à 20 EH et inférieure ou égale à 200 EH
 - 3 ans après la date du contrôle de travaux : 75€

DIAGNOSTIC INSTALLATIONS EXISTANTES

- Dispositif de traitement recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 20 EH
 - Diagnostic de l'existant, visite de bon fonctionnement : 75€
 - Fréquence des visites : tous les six ans

- Dispositif de traitement recevant une charge brute de pollution organique supérieure à 20 EH et inférieure ou égale à 200 EH
 - Diagnostic de l'existant, visite de bon fonctionnement : 75€
 - Fréquence des visites : tous les trois ans

PROJET DEPOSE DANS LES 6 MOIS SUIVANT LA VISITE DIAGNOSTIC

- Dispositif de traitement recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 20 EH
 - Contrôle de projet : GRATUIT
 - Contrôle de travaux : 80€

VISITE COMPLEMENTAIRE A LA DEMANDE D'UN USAGER

- Installations neuves ou réhabilitation : GRATUIT
- Installations existantes : 75€

OBSTACLE A L'ACCOMPLISSEMENT D'UN SERVICE PUBLIC (refus de visite) : 150€

Il est précisé que le service n'est pas assujéti à la TVA, les tarifs sont donc net de taxes.

Cette proposition est votée à l'unanimité des membres présents.

- *Approbation de la 5eme édition du règlement du SPANC*

Suite aux différentes évolutions règlementaires, Mr le Président propose une mise à jour du règlement du SPANC et fait état des modifications à apporter dans le projet de Version 5 du règlement.

La version 5 du règlement du SPANC est votée à l'unanimité des membres présents.

- *Contrat de maintenance pour le logiciel du SPANC Contrôle A et APIC*

Monsieur le Président rappelle que le SPANC utilise le logiciel contrôle A et APIC pour la gestion des dossiers d'assainissement non collectif. Afin de continuer à bénéficier de l'assistance d'Opéris et du suivi des évolutions techniques, il est nécessaire de souscrire un contrat de maintenance. Il propose d'accepter le contrat proposé par la société Opéris pour un montant annuel de 995€ HT soit 1190.02€ TTC.

Cette proposition est votée à l'unanimité des membres présents.

- Atelier Relais

Le budget Atelier Relais 2011 s'équilibre à :

- Section Fonctionnement : 30 306,13€
- Section Investissement : 15 572,82€

Mr le président précise qu'il s'agit des locaux dans lequel est installée l'entreprise AQS depuis 2002 par le biais d'un bail commercial. Les dépenses sont liées à l'emprunt contracté initialement.

Le budget de l'Atelier Relais 2011 est voté à l'unanimité des membres présents.

- ZA Ribaudenque :

Le budget ZA Ribaudenque 2011 s'équilibre à :

- Section Fonctionnement : 764 189,91€
- Section Investissement : 1 313 538,82€

Le budget de la ZA Ribaudenque 2011 est voté à l'unanimité des membres présents.

Délibérations associées :

- *Réservation du Lot n°3 de la ZA Ribaudenque*

Mr le Président rappelle qu'il reste à ce jour 4 lots à vendre sur la ZA Ribaudenque. Compte tenu du changement de régime fiscal qui s'est récemment opéré, le Conseil Communautaire a délibéré lors de sa séance du 15 février 2011 sur les prix TTC de chacun de ces lots. Mr le Président informe que la Communauté de Communes a reçu un

courrier en date du 21 Avril 2011 de la part de Monsieur Benoit TOCABEN (Entreprise de Menuiserie Aluminium) faisant part de son souhait de réserver le Lot n°3 d'une superficie de 5 755 m².

Mr le Président propose de réserver ce terrain à Monsieur Benoit TOCABEN jusqu'à la signature d'un sous-seing privé et/ou des actes notariés de vente,

Cette proposition est votée à l'unanimité des membres présents.

5- Etat d'avancement du Schéma Départemental de Coopération Communale et de l'étude de fusion des collectivités

Le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale présenté en avril par Monsieur le Préfet aboutirait à la création de 7 communautés de communes dans le département du Lot. Dans ce projet, la communauté de communes Causse Ségala Limargue serait fusionnée avec les cantons de Latronquière, une partie de celui de Livernon, Figeac Est et Ouest, Cajarc et quelques communes de l'Aveyron (soit 84 communes).

Cette proposition est jugée irrecevable. Une réunion avec toutes les communes concernées par cette proposition va avoir lieu prochainement afin d'étudier d'autres propositions, comme celle de partager le périmètre proposé en deux communautés de communes. Néanmoins, certaines compétences spécifiques telles que l'urbanisme, la culture et le tourisme pourraient être travaillées à l'échelle proposée par délégation au Syndicat Mixte du Pays de Figeac, car plus pertinente à l'échelle de ce large territoire.

Chaque commune doit faire connaître sa position par délibération à Monsieur Le Préfet avant le 18 juillet 2011.

6- Présentation et validation des marchés publics 2011

Monsieur le Président présente les marchés publics en cours pour validation.

- Réalisation d'un complexe sportif sur la commune d'Anglars

Marché de travaux à lots en procédure adaptée.

Montant HT : 694 689,20€

Entreprises retenues :

Préciser la décomposition (Lots, Tranches ...)	Entreprise retenue	siège social	Montant HT
1 - Terrassement -VRD	MARCOULY	46700 Puy l'Eveque	143 879,08
2 - Gros Œuvre	RAFFY Laurent	46400 Saint-Laurent Les tours	124 062,05
3 - Charpente Métallique	MAMBERT SARL	46130 Biars-Sur-Cère	28 592,00
4 - Charpente bois - Couverture - Zinguerie	Groupement EURL Bergougnoux / EURL Thierry Costes	46120 Lacapelle-Marival	63 325,19
5 - Menuiseries extérieures	FEYT	46210 Montet et Bouxal	26 679,00
6 - Menuiseries intérieures	VMS	47400 Tonneins	16 189,00
7 - Plâtrerie - Isolation - faux-plafonds - Peinture- Sols	BPL	46100 Figeac	90 606,00
8 - Carrelage - Faïence	BATUT	46500 Issendolus	24 498,00
9 - Chauffage - Electricité- VMC	Groupe JP FAUCHE	46000 Cahors	96 627,68
10 - Plomberie - Sanitaire	Groupement PIALOU / SUDRIE	46120 Sainte Colombe	59 579,00
11 - Espaces Verts (avec option)	MARION ESPACES VERTS	46200 Mayrac	20 652,20
	TOTAL		694 689,20

Mr le Président indique que l'option Forage n'a pas été retenue au titre du marché et fera l'objet d'une consultation spécifique.

Mr le Président précise que le marché ne sera notifié aux entreprises qu'après attribution des subventions par les co-financeurs.

- Construction de la Maison de la Communauté de Communes Causse Ségala Limargue

Marché de travaux à lots en procédure adaptée.

Montant HT (avec options) : 392 583,59€

Entreprises retenues :

Préciser la décomposition (Lots, Tranches ...)	Entreprise retenue	siège social	Montant ht	Montant TTC
1 - Terrassement -VRD	STAP	46210 Montet-Et Bouxal	48 495,10	58 000,14
2 - Gros Œuvre	RAFFY Laurent	46400 Saint-Laurent Les tours	69 306,35	82 890,39
3 - Charpente	ALBAGNAC	46320 Livernon	37 144,23	44 424,50
4 - Etanchéité	REJET SOL	19270 Ussac	24 531,73	29 339,95
5 - Menuiseries extérieures aluminium	Villeneuve et Cie	24660 Coulounieix	42 586,40	50 933,33
6 - Menuiseries intérieures	MALARET Patrick	12700 Asprieres	27 393,00	32 762,03
7 - Cloisonnement Peinture	SARL CANCE	15000 Aurillac	33 868,41	40 506,62
8 - Carrelage	LANNET	24420 Antonne	23 311,27	27 880,28
9 - Electricité CF/cf	DESCARGUES Daniel	46120 Lacapelle-Marival	32 607,10	38 998,09
10 - Plomberie - Chauffage (réseau de chaleur) - Ventilation	SARL BOUSQUET	12300 Firmi	39 800,00	47 600,80
	TOTAL sans options		379 043,59	453 336,13

option lot 6	meubles rangements dossiers posés devant allèges fenêtres		5 210,00	6 231,16
option lot 10	rafraichissement- chauffage		8 330,00	9 962,68
	Total option		13 540,00	16 193,84

total général avec option

392 583,59 469 529,97

Mr le Président précise que le marché ne sera notifié aux entreprises qu'après attribution des subventions par les co-financeurs.

- Etude de sol dans le cadre de la réalisation du futur siège de la communauté de Communes Causse Ségala Limargue sur la Commune de Lacapelle-Marival.

Marché de service en procédure adaptée.

Montant HT : 1 979€

Entreprise retenue : Fondasol (Ussac)

- Réalisation des Plans de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics et réalisation des diagnostics des conditions d'accessibilité dans les Etablissements Recevant du Public (ERP) et les Installations Ouvertes au Public (IOP), dans le cadre d'un groupement de commandes.

Marché de prestation intellectuelle en groupement de commande

Montant HT : 11 920€

Entreprise retenue : Coveis (Montauban)

Conformément à la convention de groupement de commande, chaque commune paiera la part de diagnostic qui la concerne directement à l'entreprise retenue.

- Travaux préparatoires et réalisation d'enduits superficiels d'usure sur les routes communautaires – Programme voirie 2011

Marché de travaux en procédure adaptée.

Montant TTC : 546 235,12€

Entreprise retenue : Groupement GREGORY SA - DEVAUD - STAP

Programme voirie 2011 (Tranche Ferme)

Commune	Lieu-dit	Longueur
ANGLARS	VC 104 « la cavalerie »	2288
AYNAC	VC 113 « la bonnecoucie » coté Aynac	984
CARDAILLAC	VC 60-62 Bareilles-le Cammas	1328
	VC 61 Catusse	102
	VC 3 Moulin de Goule	1206
ESPEYROUX	VC 4 Lescuns (continuité Molières)	633
LABATHUDE	VC 118 « Reilhac »	347
	VC 6 Fayfol – moulin de goule	2769
	VC 110 Fayfol – croix de Cruzols	679
LACAPELLE MARIVAL	VC 10 « les combettes »+ voies du lotissement	2038
	VC 107-116 la garenne - altec	1022
	VC 107 le vacant	817
LEYME	VC 133 (continuité Anglars)	490
	VC 143-111-112 « ventoulou »	1596
MOLIERES	VC 119 « Pécoutou »	1254
	VC 7 Bel Air (suite espeyroux)	774
RUDELLE	VC 104 mas de jean blanc	681
	VC 107 Mas de Seycat	214
	VC 108 coté mas de Seycat	403
SAINT BRESSOU	VC 5 le bourg – le cayla	852
SAINTE COLOMBE	VC 9 moulin de Goule	351
	VC 111 boucle de la rentie	477
THEMINES	VC 106 lacraboulate-pontié coté RD 840	504
THEMINETTES	VC105 coté ferrailleur	785
	VC 104 coté habitations	497

sous-Total : 23091

Programme voirie 2011 (Tranche Conditionnelle)

ANGLARS	VC 104 bras cantegrel	559
	VC 104 bras le broussier	183
	VC 104 bras la cavalerie	133
SAINTE COLOMBE	VC 112 cantegrel	248
THEMINES	VC 100 lestrade – RD 840	397

sous-Total : 1520

TOTAL 24611

Mr le Président informe qu'après comparaison des prix entre notre marché 2011 et le marché en cours de la Communauté de Communes du Pays de Padirac, il s'avère plus avantageux financièrement, que la voie mitoyenne entre MAYRINHAC LENTOUR et AYNAC (VC La Guizayrie – 0,4'9 km) soit réalisée par la Communauté de Communes du Pays de Padirac avec une participation à part égale de chaque collectivité. Une convention de mandat de maîtrise d'ouvrage déléguée sera signée avec la Communauté de Communes du Pays de Padirac

▪ Travaux de Fauchage Débroussaillage 2011

Marché de travaux à lots en procédure adaptée – Tranches conditionnelles

Montant fauchage HT : 12 949,82€

Montant Débroussaillage : 38 626,45€

Entreprises retenues :

Lot	Communes	Entreprises retenues	Fauchage Prix Unitaire HT	Débroussaillage Prix Unitaire HT	Fauchage Total HT	Débroussaillage Total HT
1	Albiac	Poujade	42	126	356.45	1069.36
2	Anglars	Poujade	42	126	819.38	2458.13
3	Le Bourg	Pratoussy	40	124	916.76	2842.00
4	Le Bouyssou	Lagarrigue	42	123	626.43	1834.50
5	Cardaillac	Lagarrigue	42	123	1628.90	4770.40
6	Espeyroux	Poujade	42	126	661.96	1985.89
7	Issendolus	Baynat	42	126	1171.84	3515.53
8	Labathude	Bex	41	123	1095.68	3287.10
9	Lacapelle	Lagarrigue	42	123	1079.20	3160.60
10	Rudelle	Poujade	42	126	594.22	1782.65
11	Rueyres	Bex-Poujade	41	123	643.25	1929.75
12	Saint Bressou	Bex	41	123	1163.50	3490.50
13	St Maurice	Lagarrigue	42	123	1075.30	3149.20
14	Thémines	Poujade	42	126	588.84	1766.52
15	Théminettes	Poujade	42	126	528.11	1584.32
Total :					12949.82	38626.45

▪ Fourniture et livraison de Matériaux 2011

Marché de fournitures à bon de commandes en procédure adaptée

Montant HT : Cf. Annexe 8

Entreprises retenues :

	Entreprise	Prix HT Tonne	Quantités estimées Min	Quantités estimées Max
Grave Emulsion 0/10 livrée	STAP SAS	43,70	50	500
Grave Emulsion 0/10 DC	STAP SAS	40,20		
Grave Emulsion 0/6 livrée	Carrières de Thémines	48,60	50	500
Grave Emulsion 0/6 DC	Carrières de Thémines	46		
0/20 livré	Carrières de Thémines	8,90	100	2500
0/20 DC	Carrières de Thémines	6,30		
0/31.5 livré	Carrières de Thémines	8,90	100	2500
0/31.5 DC	Carrières de Thémines	6,30		
Stérile de carrière livré	Carrières de Thémines	6,30	50	500
Stérile de carrière DC	Carrières de Thémines	3,70		
0/60 livré	Carrières de Thémines	7,25	500	6000
0/60 DC	Carrières de Thémines	4,65		
0/100 livré	STAP SAS	8,60	500	6000
0/100 DC	STAP SAS	5,10		
4/6 livré	Gregory	20,20	500	2000
	RUP	22,10		
6/10 livré	Gregory	19,70	25	150
	RUP	19,60		
Emulsion 69%	C3L	398	50	350
Emulsion 65%	C3L	380		
Enrobés à froid	C3L	75	5	50

Tous les marchés sont acceptés à l'unanimité des membres présents.

7- Délibérations sur les subventions attribuées et conventions à renouveler pour l'exercice 2011

- Proposition de subventions 2011 :

Organisme	Subvention octroyée 2010	Subvention maximale proposée 2011	Remarques
Mutuelle Coup Dur	1 530,15	1557,69	Augmentation sur base IPC +1,8%
ADIL	540,65	550,38	
Ecole de Foot (Cardaillac + Lacapelle)	3 417,33	3478,84	
Ecole de Rugby	3 111,3	3 167,30	
ASL Centre Social	26 286	26 759,15	
ASL Ecole de Musique	20 000	20 360	
Arts et Patrimoine Lacapelle	153,01	155,76	
Amicale des donneurs de sang	252,75	257,30	
Jeunes Agriculteurs du Lot – Fête de la terre		1 050	Complément des subventions versées par les communes
Mutuelle Nationale Territoriale	1 220,60	1 500 (A ajuster car versement du base réel)	25% de la cotisation pris en charge par CCCSL /salarié
Mutuelle Bleue	2154	3 000 (A ajuster car versement du base réel)	25% de la cotisation pris en charge par CCCSL /salarié
ASL Cyberbase		4 000	Convention
ASL RSP	10 000	10 000 (A ajuster sur base justificatifs)	Convention
ASL RAPE	17 532,74	17 377 (A ajuster sur base justificatifs)	Convention
OT Lacapelle	25 631,48	26 500 (A ajuster sur base justificatifs)	Convention
Les Foyers Ruraux		1 000	Convention
Les Ballons Rouges	14 551,1	16 663,35	Participation forfaitaire crèches
La Maison des Petits	5 253,95 (à régulariser sur 2011)	3 569,15	Participation forfaitaire crèches
Les Premiers Pas en Ségala	15 751,8 (à régulariser sur 2011)	17 735,60	Participation forfaitaire crèches
Concours Bovin	6 500 (à régulariser sur 2011)		Convention
Rbt Cours Natation	1 357,50	1 500 (A ajuster car versement du base réel)	
Subvention PIG	18 893	20 000 (A ajuster car versement du base réel)	

Ces propositions sont votées à la majorité des membres présents (les membres actifs de la structure concernée ne prenant pas part au vote).

- Jeunes Agriculteurs du Lot

Les jeunes agriculteurs sollicitent une subvention de 5000€ pour l'organisation de la fête de la Terre à Rueyres. Mr le Président demande à chaque commune le montant qu'elle pense attribuer.

Albiac : 0€
 Le Bourg : 250€
 Espeyroux : 100€
 Lacapelle-Marival : 0€
 Rudelle 180€
 Sainte-Colombe : 200€
 Théminettes : 50€

Anglars : 170€
 Le Bouyssou : 100€
 Issendolus : 0€
 Leyme : 500€
 Rueyres : 500€
 Saint-Maurice : 250€

Aynac : 600€
 Cardaillac : 200€
 Labathude : 200€
 Molières : 350€
 Saint-Bressou : 100€
 Thémines : 200€

Les subventions des communes représentant 3950€, Mr Le Président propose donc que la communauté de communes accorde une aide de 1050€.

Cette proposition est votée à la majorité des membres présents (4 abstentions).

- Office du Tourisme

Mr le Président rappelle qu'il convient de renouveler la convention d'objectifs et de moyens avec l'Office de Tourisme du Pays de Lacapelle-Marival au titre de l'année 2011.

L'assemblée accepte à la majorité des membres présents (les membres actifs de la structure concernée ne prenant pas part au vote) le renouvellement de la convention.

- Petite Enfance

Mr le Président rappelle que l'article 2.5 des statuts de la Communauté de Communes Causse Ségala Limargue, dont la modification a été approuvée par le Conseil Communautaire en date du 26 Novembre 2009 et notifiée par l'arrêté préfectoral n°2010-02 du 15 février 2010, prévoit :

- Une participation financière aux crèches qui reçoivent des enfants du territoire déterminée annuellement pour chaque heure effectuée ;
- Le versement d'une aide au fonctionnement des crèches du territoire liée au nombre de places agréées par la PMI du CG 46.

En 2010, les montants de ces participations étaient les suivants :

- Au titre des crèches recevant des enfants du territoire : 0,65€ / heure effectuée
- Au titre des crèches situées sur le territoire : 450€ / agrément

Mr le Président propose de reconduire ces montants pour l'année 2011 et de renouveler les conventions avec les établissements concernés (Crèche Parentale les Ballons Rouges de Cardailac, Crèche Parentale La Maison des Petits de Gramat, Structure Multi-Accueil Les Premiers Pas en Ségala de Labathude).

Ces propositions sont votées à l'unanimité des membres présents.

L'élaboration d'un Contrat Enfance Jeunesse a été engagée avec nos partenaires : la Caisse d'Allocations familiales du Lot, la Caisse de Mutualité Agricole Midi Pyrénées Site du Lot, ainsi qu'avec les communes voisines de Ladirat, Montet-et-Bouxaux, Sabadel-Latronquière, Saint-Médard-Nicourby et Terrou.

Ce Contrat Enfance Jeunesse sur la Communauté de Communes Causse Ségala Limargue sera mis en place sous forme d'un avenant au Contrat Enfance Jeunesse pré-existant sur les communes de Cardailac et Saint-Bressou.

Il sera signé le 24 Mai prochain en présence de l'ensemble des partenaires.

L'assemblée approuve à l'unanimité des membres présents la signature du Contrat Enfance Jeunesse.

- Relais d'Accueil Petite Enfance (RAPE) Les Petites Mains

Mr le Président rappelle que le montant de la participation annuelle de la communauté de communes au fonctionnement du RAPE « Les petites Mains » est établi par une convention signée avec l'Association Ségala Limargue. Compte tenu des modalités de fonctionnement du RAPE ouvert en avril 2010 et du Contrat Enfance Jeunesse un avenant à ladite convention doit être signé précisant les modalités de fonctionnement et le montant de la participation financière de la Communauté de communes.

L'assemblée accepte à la majorité des membres présents (les membres actifs de la structure concernée ne prenant pas part au vote) la signature de l'avenant à la convention.

- Cyberbase

Mr le Président rappelle que le montant de la participation annuelle de la communauté de communes au fonctionnement de la Cyberbase de Leyme est établi par convention signée avec l'Association Ségala Limargue pour la période 2009/2012. Compte tenu des nouvelles modalités de fonctionnement du pôle multiculturel de Leyme et de l'accueil de la Cyberbase dans ces mêmes locaux depuis 2010, un avenant à ladite convention doit être signé.

L'assemblée accepte à la majorité des membres présents (les membres actifs de la structure concernée ne prenant pas part au vote) la signature de l'avenant à la convention.

▪ Foyers Ruraux

Monsieur le Président informe que différents échanges ont eu lieu avec les Foyers Ruraux du Lot concernant la mise en place d'une programmation cinéma sur le pôle multiculturel de Leyme. Une demande d'autorisation d'exploitation de la salle a été déposée auprès du CNC et est en cours d'instruction.

Les Foyers Ruraux proposent une programmation cinéma à raison de 2 séances par mois, ainsi que des animations spécifiques organisées ponctuellement auprès de publics spécifiques. Ce partenariat nécessite la mise en place d'une convention précisant les engagements respectifs des deux parties.

L'assemblée accepte à la majorité des membres présents (les membres actifs de la structure concernée ne prenant pas part au vote) la signature de la convention.

8- Procès-verbal de mise à disposition des P.E.R. de Théminettes et de Leyme et mise en place d'une régie de recettes pour la location des salles :

Mr le Président informe que suite au transfert à la Communauté de communes de la compétence « Création, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs » (article 2.4 de ses statuts), la Communauté de communes assure désormais la gestion de la Salle de Concert de Théminettes et du Pôle Multiculturel de Leyme.

Les Procès-Verbaux de mise à disposition de ces équipements entre la communauté de communes et respectivement la commune de Théminettes et de Leyme doivent être signés.

L'assemblée accepte à l'unanimité des membres présents la signature des Procès-Verbaux..

Dans le cadre de la gestion de ces équipements et afin de pouvoir assurer la location de la salle de concert et de la salle de spectacle, Mr le Président propose d'instituer une régie de recettes pour la location de ces salles en application de l'article L 2122-22 al. 7 du Code Général des collectivités territoriales.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité des membres présents.

9- Election des représentants au collège assainissement du SYDED du Lot

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de communes a décidé d'adhérer au SYDED du Lot pour continuer à bénéficier des interventions du SATESE en matière d'assainissement non collectif lors de sa séance du 3 novembre 2010. Conformément aux règles de représentativité prévues dans les statuts révisés du SYDED, les collectivités adhérentes à cette compétence sont représentées au sein du collège à raison d'un délégué par tranche de 3000 installations.

Sur cette base, la Communauté de communes Causse Ségala Limargue sera représentée par un délégué titulaire et son suppléant, appeler à siéger en cas d'empêchement du titulaire.

Après appel à candidature Mr le Président propose au Conseil Communautaire :

- Monsieur VIROLE Jacques, en tant que délégué titulaire
- Monsieur LACARRIERE Bernard, en tant que délégué suppléant

Cette proposition est votée à l'unanimité des membres présents.

10- Rapport des commissions

Remis au prochain conseil communautaire.

11- Questions diverses

▪ Délibération sur le gaz de schiste

Mr le Président informe les membres du Conseil Communautaire que le Gouvernement a accordé en 2010 des permis de recherches d'hydrocarbures visant à explorer les potentialités de gisement de l'exploitation des gaz de schistes et/ou de pétrole de schistes. Trois d'entre eux concernent la Région Midi-Pyrénées : les permis de Cahors, Nant et Foix.

Mr le Président rappelle que les techniques d'exploration et d'exploitation du gaz de schiste consistent en de nombreux forages, des fracturations explosives et hydrauliques, l'usage de volumes d'eau considérables et de solvants chimiques.

Considérant les risques sur l'environnement liés à ce type d'exploration et en l'absence d'information suffisante fiable et rigoureuse sur la nature et la gravité des impacts et des risques environnementaux et sanitaires, Mr le Président propose au Conseil Communautaire de s'associer aux autres collectivités locales dans leur opposition à ce projet et de s'opposer à toute prospection sur le territoire de la Communauté de Communes.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité des membres présents.

▪ Motion de soutien aux écoles et collèges

Considérant qu'il est indispensable de préserver une école de proximité garante d'un enseignement de qualité ;
Considérant que l'école et le collège représentent, en milieu rural, un lieu d'échanges entre générations, source de lien social ;

Considérant que l'école et le collège sont, dans nos villages, source de fréquentation des commerces et des services locaux ;

Considérant que l'école et le collège permettent à la collectivité de créer et de pérenniser des emplois de personnel locaux ;

Inquiet par les évolutions qui semblent se dessiner allant dans le sens d'une diminution des moyens affectés à l'école publique, évolution qui s'est soldée, lors de la rentrée 2010 par la suppression de 6 classes d'enseignement maternel et élémentaire dans le Lot.

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes :

- Souhaite attirer l'attention de la population et des instances de décision sur la fragilisation des territoires ruraux qui ne manquera pas de se produire en cas de disparition de nos écoles publiques ;
- Réaffirme son attachement aux écoles et collèges des communes du territoire de son RPI ;
- S'engage à soutenir la présence et le maintien de ces écoles, ainsi que de toutes celles dont la suppression porterait atteinte à la qualité de la vie en milieu rural.

▪ Heures d'été du personnel

Mr le Président rappelle que comme chaque année, des horaires d'été sont mis en place aux services de voirie et de collecte. Les agents de la voirie effectueront des journées continues (embauche à 6h) à compter de début juin et jusqu'à mi-août et les agents de la collecte effectueront des journées continues (embauche à 5h30) à compter de début juillet et jusqu'à début septembre.

Le Centre de Gestion du Lot sera informé de ces horaires d'été pour passage en commission de juin.

12- Informations diverses :

Mr le Président demande aux communes de faire parvenir les 3 premières pages de l'état 12-59 à la communauté de communes dans le cadre de l'étude de fusion réalisée par le cabinet Ressources Consultants.

Mr G Frescaline clôt la séance.

La séance est levée à 00H.

Le Président

Vincent LABARTHE